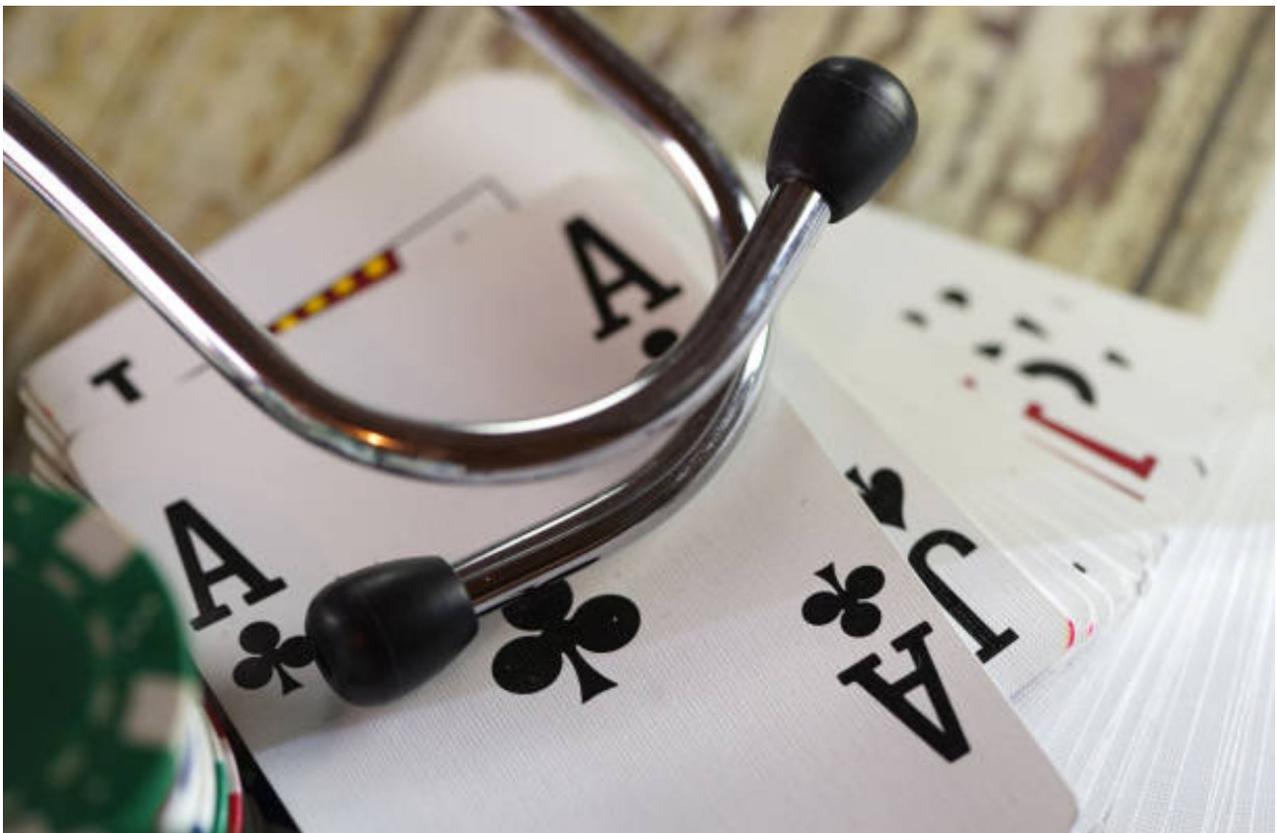




FIN D'ANNÉE SCOLAIRE : COUP DE POKER SUR LA SANTÉ

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE COUP DE POKER SUR LA SANTÉ



© : iStock - Kameleon007

DOSSIER DU MOIS paru dans la *Quinzaine universitaire* n°1441
(<https://www.snalc.fr/national/article/5693/>)
Le 15 mai 2020

L'ÉCOLE, LIEU DE TRANSMISSION

Par *Marie-Hélène PIQUEMAL*, vice-présidente du SNALC

À l'école, tout se transmet : les savoirs, les valeurs et les virus aussi.

Le SNALC, très attaché au rôle pédagogique et social de l'Ecole républicaine, fait de la santé une question de priorité et a proposé d'emblée un élargissement de l'accueil sur la base du volontariat. Précisément afin de participer à l'effort national et collectif de relance du pays, y compris pour des motifs économiques que chacun peut comprendre. Cette solution permettait de se donner plus de temps pour préparer une rentrée efficiente en septembre et de ne pas envoyer prématurément en première ligne élèves et professeurs pour faire semblant de faire classe et de rattraper les inégalités.

Plusieurs d'entre nous vont retourner dans les écoles. Et il s'agit bien de « retourner sur les lieux » et non pas de « retourner travailler » comme on a pu l'entendre parfois. Car nos collègues n'ont jamais cessé de travailler, même ceux de la « troisième ligne », téléphonique ou numérique, qui ne tenait parfois qu'à un fil auquel tous se sont accrochés pour maintenir de leur mieux la continuité pédagogique et sociale. Quoique virtuelle, cette continuité fut bien plus réelle et efficace que ne le sera une reprise précipitée et imposée au mépris de la santé ●



CONCOURS ENSEIGNANTS 2020: CE QUE LE COVID-19 CHANGE

Par *Toufic KAYAL*, vice-président du SNALC et *Sébastien VIEILLE*, secrétaire national à la pédagogie

Le mercredi 29 mars, le SNALC était entendu par la Direction Générale des Ressources Humaines pour faire un point, notamment, sur les concours enseignants.

TROIS CAS DE FIGURES SONT POSSIBLES.

Les épreuves écrites de certains concours externes et 3ème concours n'avaient pas démarré (CRPE, CAPES, CAPLP, CAPET, agrégation). Si la situation sanitaire le permet, les candidats passeront, entre le 22 juin et le 20 juillet, des écrits devenant

épreuves d'admission. Ils seront donc stagiaires dès septembre avec un oral en cours d'année de stage. Pour le SNALC, cet oral dont il n'est pas demandeur ne doit pas être une « épreuve » comme celle de l'oral d'admission d'un concours. Il devrait être partie prenante de l'année de stage plutôt que partie prenante du concours afin de vérifier l'aptitude aux fonctions-que les tuteurs et formateurs devraient rapidement pouvoir évaluer. Ce serait donc pour le SNALC un entretien plutôt qu'un oral.

Pour les concours dont les écrits avaient déjà eu lieu, les épreuves iront à leur terme. Des visioconférences sont envisagées. Des difficultés existent quant aux épreuves de performance ou de manipulation (CAPEPS ou agrégation de Physique-Chimie). Pour les lettres modernes, l'épreuve de grammaire moderne annulée sera neutralisée et l'agrégation reposera donc sur 5 épreuves.

Les concours internes auront lieu dans leur intégralité. Le SNALC a rappelé les tensions fortes qui existent à l'heure actuelle du fait de la volonté du ministère de faire passer les oraux en septembre voire en octobre.

Le SNALC s'est inquiété des professeurs qui bénéficiaient d'un congé de formation ou de ceux qui devront constituer un nouveau dossier RAEP en cas d'échec, tentant donc d'obtenir que les concours puissent se finir avant septembre. Mais ces dates seront impossibles à tenir selon nos interlocuteurs.

Le SNALC a, à défaut, demandé que tous les contractuels admissibles aient un poste au 1er septembre. Le ministère y veillera. Impossible ici de balayer l'ensemble des échanges sur les différents concours. Ils sont disponibles sur notre site : <https://www.snalc.fr/national/article/5623/> (<https://www.snalc.fr/national/article/5623/>)●



PROTOCOLE SANITAIRE: UN VOEU IRRÉALISABLE

Par Maxime REPERT, secrétaire national chargé des conditions de travail et du climat scolaire

et Frédéric ELEUCHE, secrétaire national chargé des personnels ATSS

Composé de deux documents très semblables (1er et 2nd degrés), le protocole sanitaire (1) nous apparaît très clairement inapplicable sur plusieurs points.

Le lavage des mains. Prévu plusieurs fois par jour pour les élèves, il est rendu difficile pour deux raisons :

- les élèves doivent être accompagnés à chaque fois,
- d'après une étude de l'observatoire de la sécurité réalisée mi-mars, 25% des écoles n'ont pas de points d'eau en nombre suffisant et 3 sur 4 n'ont pas de gel hydroalcoolique.

La cantine. Pour respecter la distanciation, il faut moins d'élèves à la cantine, ce qui implique donc plusieurs services.

Y aura-t-il assez de personnels pour surveiller les élèves à tout moment dans l'établissement ?

Que se passe-t-il dans les structures plus modestes ne disposant pas d'une infirmière à plein temps ?

Une salle classique de 50 m² est un espace insuffisant pour 15 élèves et un adulte. Il est précisé qu'il faut 4 m² pour 1 élève (sauf ceux situés à côté d'un mur/ouverture). Or, cela est irréalisable en tenant compte des distanciations.

Désinfection et aération des locaux : les établissements doivent être plusieurs fois aérés et désinfectés (ainsi que le matériel) chaque jour. Qui en a la responsabilité ? Et le temps ? Les personnels ne sont pas assez nombreux.

La question des transports scolaires : appliquer la distanciation impliquera plus de ramassages scolaires ce qui est compliqué notamment en milieu rural.

Les instructions (notamment nettoyage...) sont rédigées au futur mais, sauf exception, on ne sait pas à qui elles s'adressent. Or, dans la plupart des cas, le travail décrit s'adresse aux ATSEM dans les écoles maternelles et aux ATTEE dans les collèges et les lycées. Autrement dit, on écrit comme si l'on était assuré que ces personnels seront tous présents et pourront réaliser tout le travail qu'on leur demande plusieurs fois par jour ; comme si l'on était assuré que le matériel considérable exigé sera obtenu et en mesure d'être distribué.

Pour le SNALC, ce protocole est pavé de bonnes intentions qui ne suffisent pas à rendre ces mesures applicables et crédibles en milieu scolaire ●

(1) En téléchargement sur www.snalc.fr/national/article/5627 (<http://www.snalc.fr/national/article/5627>)





ASSURER LA PROTECTION DES PERSONNELS ET DES ÉLÈVES : RÉALITÉ OU ILLUSION ?

Par Maxime REPERT, secrétaire national chargé des conditions de travail et du climat scolaire

Le SNALC a accueilli avec scepticisme le protocole sanitaire dévoilé début mai. Il ne comprend pas pourquoi le gouvernement n'a pas suivi l'avis du Conseil scientifique qui souhaitait que les écoles restent fermées. Du reste, les multiples consignes laissent perplexes quant à leur application.

Chefs d'établissement, directeurs d'écoles, collectivités... ces différents acteurs n'ont pas été consultés en amont de cette décision de réouverture ; et plusieurs s'y étaient d'ailleurs publiquement opposés.

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant que ces derniers aillent à l'école. Comment cela est-il vérifié ? Qui en est informé ?

Comment gérer les élèves ne respectant pas les consignes et notamment les gestes barrières ?

Comment gérer les comportements de panique ou d'inquiétude des élèves, parents et collègues alors que les enseignants ne sont pas médecins ? Même ces derniers ne sont pas d'accord entre eux pour évaluer les risques et les effets du virus. Par contre, tous s'accordent pour reconnaître qu'il leur reste beaucoup à apprendre du fonctionnement de ce virus.

UNE SÉCURITÉ BIEN FLOUE : L'EXEMPLE DES MASQUES

« Pour élèves et personnels, le port d'un masque "grand public" est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. »

Le SNALC considère cette consigne comme laxiste et floue. Car elle met en avant la responsabilité individuelle du chef d'établissement et de l'enseignant.

On expose encore plus les personnels en voulant décharger le gouvernement.

En réponse à ces 53 pages de protocole sanitaire, le SNALC propose un protocole bien plus court et efficace, que l'on pourrait résumer en cette phrase : « Pour assurer la sécurité de tous, les établissements scolaires resteront fermés jusqu'en septembre ». C'est clair, net, précis. ●



UNE ÉCOLE QUI N'A PLUS RIEN D'UNE ÉCOLE

Par Christophe GRUSON, secrétaire national premier degré

À l'heure où cet article est écrit, la rentrée est prévue le 11 mai et un protocole sanitaire enjoint aux écoles d'appliquer des mesures surréalistes pour éviter la propagation du virus.

Le respect du protocole impose aux municipalités la mise à disposition de personnels dans les écoles et des moyens hors normes. Le non-respect des règles mettrait les maires dans une situation très délicate. Le professeur des écoles pourrait également mettre en jeu sa responsabilité pénale en cas de non-respect des points énoncés dans chacune des 54 pages.

Quand le petit Sandro rentrera de l'école maternelle avec de la température, on lui demandera si la maîtresse a bien respecté les règles, si elle a correctement fait laver les mains, ou si elle n'a pas retiré son masque pendant la classe... Si une négligence de l'enseignant ne se terminera pas forcément au tribunal, on peut miser sur des on-dit et des réactions accusatrices. Les parents ont bien compris que l'État ne publie pas un protocole sanitaire aussi draconien s'il n'a pas conscience des risques encourus. Et les fautes seront inévitables.

L'application du protocole est totalement IMPOSSIBLE à l'école. Les marquages, les aménagements, la mise à l'écart du matériel collectif, l'organisation pour les sanitaires, les restrictions, les règles de circulation et autres indications : faut-il être PE pour se rendre compte que tout cela n'est absolument pas concevable dans une école ?

L'attention de chaque instant, la gestion des situations telles que l'inclusion, les accidents, le handicap, les suspicions et la peur devant un risque invisible et permanent mettront les enseignants dans une situation de stress sans précédent.

Quant à l'enseignement, tous les efforts fournis pour le mettre efficacement en place en distanciel vont être réduits à néant par cette réouverture pour quelques jours d'école. Le PE passera en effet 90% de son temps à faire respecter les consignes sanitaires et le reste du temps à trouver des solutions pour donner au moins l'impression d'un semblant d'école à des élèves qui seront sans aucun doute désorientés dans une école qui n'aura plus rien d'une école. ●



© : iStock - RichVintage



UNE DISCONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE TERRIBLEMENT INÉQUITABLE

*Par **Christophe GRUSON**, secrétaire national premier degré*

Les situations des élèves vis-à-vis de l'École devraient être très différentes à partir du 11 mai.

Une majorité des élèves continuerait l'apprentissage en distanciel à la maison. Pendant deux mois leur professeur les a suivis et a instauré une méthode de travail à distance adaptée à leurs lacunes en assurant un lien avec les parents. Le 11 mai, contraint de retourner à l'école, il sera remplacé par un collègue travaillant de chez lui et chargé de remettre en place un apprentissage à distance avec des élèves inconnus.

Une partie des élèves retournerait à l'école (un jour sur deux ou trois ou quatre...). Au regard des témoignages, il s'agirait moins des élèves en difficulté que des enfants des familles qui ont pris au sérieux l'enseignement à distance. Étant donné les contraintes liées au protocole sanitaire, l'apport pédagogique pour ces élèves revenus en classe risque d'être bien moindre qu'il ne l'était en confinement.

L'histoire ne nous dit pas encore qui assurera l'enseignement en distanciel pour ces élèves quand ils ne seront pas en classe...

Certains élèves de CP-CE1 de REP pourraient bénéficier d'un retour normal en classe complète du fait du dédoublement.

Malheureusement, pour des raisons de santé ou pour protéger des personnes vulnérables de leur famille, certains élèves de la classe ne pourront pas jouir de ce privilège et se verront très défavorisés par rapport à leurs camarades.

Une partie des élèves restera injoignable, l'obligation de présence ayant été levée. Aucune solution n'a été trouvée pour ce public décrocheur.

D'autres élèves verront leur assiduité compromise. En effet, le risque de contamination des enfants ou des professeurs, le confinement de la famille ou le décès de proches, pourront compromettre à tout moment l'assiduité de chacun que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Et que dire de certains élèves à besoin particulier ou en situation de handicap qui risquent de souffrir d'un manque d'attention et d'encadrement individualisés dans ces circonstances.

Le 11 mai 2020, en plus du traumatisme que la situation imposera aux plus petits, cette fausse rentrée des classes va créer une iniquité sans précédent. ●



© : iStock - wildpixel

